



Reprise 3 mai et EPS

publié le 02/05/2021

Les dispositions relatives à la pratique de l'EPS ont été mises à jour le 1er mai sur le site du ministère de l'éducation nationale.

A compter du 3 mai, les activités peuvent à nouveau être pratiquées en intérieur (gymnase) en respectant les gestes barrières et les recommandations du protocole.

Cordialement
C.THOMASSIN
Principal



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.